



DIRECTION MÉDICALE

# GUIDE SMS

MISE À JOUR

PRÉCONISATIONS

31/08/2020

Covid-19

Ce guide vise à apporter un cadre de référence dans les domaines **SANITAIRES**, **MÉDICAUX** et **SPORTIFS (SMS)**. Il s'agit d'une proposition d'organisation de gestion médicale basée sur les connaissances scientifiques du jour, dans le cadre particulier du football, visant à réduire au maximum les risques, sachant que dans ce contexte particulier le risque zéro n'existe pas.

Il s'appuie sur les messages gouvernementaux, les interdictions, les obligations fixées. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif. Il est précisé que tous ces éléments sont indicatifs et possiblement évolutifs en fonction de la situation du COVID-19.

Les décisions principales sont issues des données internationales (OMS), gouvernementales, réglementaires (FIFA, UEFA, FFF, LFP) et enfin de la commission fédérale médicale et du médecin fédéral national

**Guide établi à partir de données émanant de différents experts nationaux et internationaux :**

- Commission Fédérale Médicale de la FFF
- Commission Médicale UEFA
- Pr Pierre Tattevin, Président de la Société de pathologie infectieuse de langue française et expert infectiologue
- Pr Etienne Aliot, Responsable du groupe des experts cardiologues de la FFF et le club des cardiologues du sport
- Ministère des sports, Haute Autorité de Santé, Haut Conseil de Santé Publique

# RAPPEL DES MESSAGES, INTERDICTIONS ET OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

DEPUIS LE 11 JUILLET 2020,

1. Le Football est autorisé sur le terrain et à l'entraînement
2. Les matches amicaux sont possibles
3. La compétition officielle a repris pour le football professionnel

## INTERDICTIONS ET OBLIGATIONS DANS LE DOMAINE SPORTIF







- Maintenir une distanciation de 2 m en toute circonstance ; le jeu ne l'impose pas sur le terrain
- Dépistage régulier possible pour les sportifs professionnels et sportifs de haut niveau
- Les règles de l'état s'imposent aux joueurs en dehors du terrain et aux personnes qui ne font pas de sport (staffs techniques, staffs médicaux, encadrements...)

## PRINCIPES DIRECTEURS

Les sélections nationales doivent s'organiser autour des principes directeurs suivants :

- 1 PRISE EN COMPTE, RESPECT ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS MÉDICALES, SANITAIRES ET ADMINISTRATIVES DES AUTORITÉS** (gouvernement, autorités sanitaires et collectivités locales)
- 2 PRÉSERVATION DE LA SANTÉ DES PRATIQUANTS ET DES MEMBRES DE L'ENCADREMENT** (ÉDUCATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉVOLES, ARBITRES, ...)
- 3 APPLICATION DES MESURES BARRIÈRES**
- 4 ADAPTATION DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU CLUB ET PROTECTION JURIDIQUE ; ACCÈS AUX INSTALLATIONS, CRÉNEAUX, PUBLICS PRIORITAIRES**
- 5 REPRISE PROGRESSIVE DE L'ACTIVITÉ DANS UNE LOGIQUE DE RÉTABLISSEMENT DU LIEN SOCIAL** (≠ logique compétitive et préparation de la saison 2020-21)
- 6 ADAPTATION DES CONTENUS D'ENTRAÎNEMENT, DES TEMPS ET ESPACES DE PRATIQUE**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LES CONDITIONS SANITAIRES</b>	4
•	RÈGLES GÉNÉRALES PERMETTANT DE LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS	4
•	RÈGLES ET RECOMMANDATIONS	5
▶	 <b>ACCÈS AUX INSTALLATIONS</b>	6
▶	 <b>ACCUEIL ET RÈGLES DE BASE</b>	6
▶	 <b>DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS</b>	7
▶	 <b>MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS</b>	7
▶	 <b>GESTION DES EFFECTIFS ET DES FLUX</b>	8
▶	 <b>FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF</b>	8
<b>2</b>	<b>LES CONDITIONS MÉDICALES</b>	9
•	ÉVALUATION DES RISQUES INDIVIDUELS DU JOUEUR	9
▶	REPRISE DU FOOTBALL	10
▶	REPRISE DE LA LICENCE COMPETITION SAISON 2020-2021	11
▶	CONDUITE À TENIR SPÉCIFIQUE AUX EQUIPES DE FRANCE	12
▶	CONDUITE À TENIR SPÉCIFIQUE POUR LA DIVISION 1 FEMININE et LE CHAMPIONNAT NATIONAL	13
▶	CONDUITE À TENIR SPÉCIFIQUE POUR LES ARBITRES FEDERAUX	16
▶	CONDUITE À TENIR SPÉCIFIQUE POUR LES PÔLES	17
<b>3</b>	<b>LES CONDITIONS SPORTIVES</b>	18
•	BILAN DE DEBUT DE SAISON	19

# 1 LES CONDITIONS SANITAIRES

## RÈGLES GÉNÉRALES PERMETTANT DE LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS

Le coronavirus est présent dans les postillons (*gouttelettes*) projetés à l'occasion d'une toux, d'un éternuement, d'une hyperventilation (*parole, effort, ...*) dans l'environnement proche de la personne infectée. Ainsi la vitesse de déplacement du sportif provoque un risque de propagation du virus plus important dans l'air.

La distanciation sociale est considérée comme le moyen le plus efficace de minimiser le risque de transmission de la maladie. La reprise du football n'empêche pas le respect de la distanciation physique dès que cela est possible en dehors du terrain.

### ↳ RÈGLE N°1

Une distance physique de deux mètres doit être respectée à tout moment entre les joueurs en mouvement et l'encadrement. Des mesures de distanciation strictes doivent être appliquées entre les équipes (joueurs, encadrements, arbitres) et les autres personnes impliquées dans le stade.

Le contact des mains avec une surface souillée par le Covid-19 entraîne un essaimage du virus (*manuportage*). Une personne non infectée portant ses mains couvertes de virus à sa bouche ou à son visage pourra le faire pénétrer soit par ses voies respiratoires (*nez, bouche*), soit par ses yeux. Le virus va alors s'accrocher, franchir les muqueuses et entraîner l'infection quelques jours après.

### ↳ RÈGLE N°2

Les mesures barrière, le nettoyage et la désinfection sont donc essentiels pour protéger les pratiquants.

À l'extérieur, le port du masque grand public n'est pas obligatoire dès que la distanciation physique est assurée. Dans les lieux publics clos, il devient obligatoire. Dans les lieux privés clos, les masques doivent être portés systématiquement, et par tous, dès que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Le double port du masque (par les 2 personnes en contact) garantit la protection. Le changement de masque doit suivre les recommandations du fabricant et ils doivent être mis et enlevés selon une méthode précise.

### ↳ RÈGLE N°3

Les masques doivent être portés pour se protéger et protéger l'autre dans les lieux clos et à l'extérieur dès que la distanciation n'est pas possible.

# RÈGLES ET RECOMMANDATIONS

Les 6 fiches suivantes regroupent les règles et les recommandations relatives à plusieurs aspects essentiels de la protection contre la maladie à Covid-19 :



**ACCÈS AUX  
INSTALLATIONS**



**ACCUEIL ET  
RÈGLES DE BASE**



**DÉPLACEMENTS  
ET TRANSPORTS**



**MATÉRIEL ET  
ÉQUIPEMENTS  
INDIVIDUELS**



**GESTION  
DES EFFECTIFS  
ET DES FLUX**



**FONCTIONNEMENT  
ADMINISTRATIF**



## ACCÈS AUX INSTALLATIONS

### **L'accès aux installations est limité au maximum, régulé et adapté :**

- Limiter l'accès aux vestiaires au strict nécessaire même si les vestiaires et douches sont autorisés, les règles de distanciation et de gestion des flux doivent être pris en compte
  - ➔ Maintien des portes des locaux ouvertes pour limiter la manipulation des poignées et permettre une aération/ventilation régulière des espaces en intérieur
  - ➔ Respect des règles de distanciation pour les encadrants utilisant des espaces de travail en intérieur
- Des règles strictes d'accès et d'utilisation des sanitaires sont définies, les toilettes étant un lieu de contamination sensible avec un développement microbien élevé :
  - ➔ Désinfection des espaces et mise à disposition de produits de nettoyage des mains
  - ➔ Analyse des points d'eau pour le nettoyage des mains (de préférence en extérieur)
- Un nettoyage et une désinfection des locaux selon les règles sont effectués au moins une fois par jour.
- Un espace de stockage du matériel sanitaire (gel hydroalcoolique, gants, visières, masques, ...) est défini et son accès est strictement contrôlé.
- Des installations provisoires sont prévues à proximité des terrains : poubelles sans couvercle et espace de lavage du matériel sportif utilisé.
- Des mesures d'anticipation sont prises pour éviter un afflux de personnes dans les espaces couverts en cas de phénomènes météorologiques exceptionnels rendant les mesures de distanciation difficiles à respecter.
- Une réunion entre le club et la collectivité locale doit être organisée pour établir et valider l'ensemble du protocole de reprise et évoquer les problématiques liées à l'utilisation commune des installations et équipements sportifs par plusieurs associations, le cas échéant.



## ACCUEIL ET RÈGLES DE BASE

### **Les « Gestes Barrière » sont affichés et visibles par tous et rappelés régulièrement**

- Il est préférable d'arriver en tenue sur le terrain d'entraînement, limiter l'accès aux vestiaires au strict nécessaire même si les vestiaires et douches sont autorisés, les règles de distanciation et de gestion des flux doivent être pris en compte
- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des pratiquants et encadrants :
  - ➔ Nettoyage des mains obligatoire à l'arrivée sur site, avant et après chaque séance pour tous les pratiquants et encadrants
  - ➔ Lavage des mains avant et après chaque activité physique
- Porter les masques en toute circonstance sur site sauf sur le terrain de foot lors de l'entraînement
- Lavage des mains avant et après chaque activité physique
- Nettoyage complet des tenues de sport après chaque entraînement
  - ➔ Lavage à 60°C puis, lorsque cela est possible, séchage au sèche-linge
  - ➔ Si cela ne peut être respecté, prévoir un lavage habituel avec « quarantaine » de la tenue pendant 3 jours
- Les crachats sont interdits
- De nouveaux modes pour se saluer sont à imaginer, dans le respect des gestes barrière (sans contact : pas de poignée de mains, bise, ou check)



## DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- **Pour le transport**
  - Réduire l'utilisation des solutions de covoiturage, il ne peut y avoir plus de 2 personnes en plus du conducteur dans la voiture. Les mesures barrière et le masque sont obligatoires. S'assurer une distance constante avec le chauffeur d'au moins un mètre.
  - L'utilisation de bus est soumise à des règles strictes :
    - Une place laissée libre entre chaque occupant dans la mesure du possible
    - Port du masque obligatoire pour tous les occupants du véhicule
    - Nettoyage et désinfection avant et après chaque utilisation du véhicule



## MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS

- Gourde remplie et chasuble individuelles
- Étiquetage des vêtements
- Il est rappelé que les staffs doivent préparer des séances avec un minimum de matériel possible.  
En cas d'utilisation de matériel :
  - ➔ Tout matériel de renforcement musculaire demeure individuel pour toute la durée de la séance et est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation
  - ➔ Les ballons doivent être nettoyés et désinfectés après toute utilisation
- Un membre du staff est chargé de l'installation, de la manipulation, du nettoyage systématique entre chaque séance, puis du rangement du matériel utilisé (*ballons, coupelles, plots, ...*)
- Le port du masque est obligatoire pour les staffs et encadrants même pendant la pratique sauf quand la pratique l'empêche, la distanciation doit être alors privilégiée



## GESTION DES EFFECTIFS ET DES FLUX

- Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ sont définis et matérialisés pour éviter les croisements sur l'ensemble des installations :
  - ➔ Fléchages au sol ou muraux pour tous les espaces de circulation piétonne
- Tenue d'un registre de tous les participants pour toute séance organisée par le club. Conservation des données de chaque séance pendant 3 semaines par l'encadrant (*Voir détails dans "Fonctionnement administratif"*)
- Les créneaux de pratique sont espacés de 30mn minimum entre la fin d'une séance et le début d'une autre sur le même espace de pratique, afin de permettre le nettoyage du matériel et réguler les flux de personnes.
- Une zone d'attente pour les pratiquants est matérialisée à proximité du terrain avant participation à une séance :
  - ➔ Balisage de l'espace et marquages au sol
  - ➔ Il est recommandé que la gestion de cet espace soit confiée à un encadrant/bénévole dédié.



## FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

- Une personne référente sanitaire (*ou un groupe de personnes*) est chargée de l'élaboration, coordination et suivi du protocole sanitaire dans chaque club.
  - ➔ Désignation d'un « GPS COVID » : personne ou commission Garante du Protocole Sanitaire
- L'ensemble des membres du club (*encadrants, éducateurs, joueurs et familles de joueurs*) sont sensibilisés aux nouvelles règles de fonctionnement du club mises en place pour la période de crise sanitaire :
  - ➔ Utilisation de tous moyens de communication habituels du club
- L'organisation des clubs, des réunions et de l'ensemble du fonctionnement et de gestion administrative est adaptée aux mesures de distanciation physique.
- Un registre de l'ensemble des personnes présentes (*administratifs, encadrants, éducateurs, joueurs*) est tenu pour un traçage efficace en cas de contamination d'un ou plusieurs membres :
  - ➔ Coordonnées devant y figurer : date, lieu, prénom, nom, téléphone et coordonnées du référent du groupe
  - ➔ Destruction du registre 3 semaines après l'organisation d'une séance selon les procédures CNIL et dans le respect des règles RGPD en vigueur
  - ➔ Sous renseignement du médecin traitant d'un malade COVID, les équipes de l'Assurance Maladie chargées des enquêtes sanitaires se chargeront d'appeler les « personnes contact »





## 2 LES CONDITIONS MÉDICALES

### ÉVALUATION DES RISQUES INDIVIDUELS DU JOUEUR

Le virus Covid-19 étant toujours circulant, il est impératif d'avoir les bons réflexes. Chacun doit faire sa propre auto-évaluation pour éviter la prise de risque individuelle pour sa santé mais aussi pour ne pas contaminer le collectif.

#### AUTO-ÉVALUATION DE SA SANTÉ

Avant de sortir de chez soi		
<b>L'EFFORT NE DOIT PAS COMMENCER</b>	En cas de survenue d'un des symptômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Douleurs thoraciques (<i>dans la poitrine</i>)</li> <li>- Dyspnée (<i>essoufflement anormal</i>)</li> <li>- Palpitations (<i>sensation que votre cœur bat trop vite ou irrégulièrement</i>)</li> <li>- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort</li> <li>- Perte brutale du goût ou de l'odorat</li> <li>- Fatigue anormale</li> <li>- Température supérieure ou égale à 38°</li> <li>- Toux sèche</li> <li>- Courbatures et douleurs articulaires</li> </ul>	<b>ET PRENDRE UN AVIS MÉDICAL</b>
 <b>PAS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE / NE PAS SE RENDRE AU STADE</b>		

Pendant l'activité physique		
<b>L'EFFORT DOIT ÊTRE ARRÊTÉ</b>	En cas de survenue d'un des symptômes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Douleurs thoraciques (<i>dans la poitrine</i>)</li> <li>- Dyspnée (<i>essoufflement anormal</i>)</li> <li>- Palpitations (<i>sensation que votre cœur bat trop vite ou irrégulièrement</i>)</li> <li>- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort</li> <li>- Perte brutale du goût ou de l'odorat</li> <li>- Fatigue anormale</li> <li>- Température supérieure ou égale à 38°</li> <li>- Toux sèche</li> <li>- Courbatures et douleurs articulaires</li> </ul>	<b>ET PRENDRE UN AVIS MÉDICAL</b>
 <b>ARRÊTER L'ACTIVITE PHYSIQUE</b>		

► **RAPPEL PRISE EN CHARGE SELON RÉGLEMENTATION MINISTÉRIELLE**

Sportifs "contact" : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_personne\\_contact.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_personne_contact.pdf)

Sportifs "symptomatiques" : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/prise-en-charge-medecine-ville-covid-19.pdf>

## LES 10 RÈGLES D'OR ÉDICTÉES PAR LE CLUB DES CARDIOLOGUES DU SPORT

- 1/ Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort.\*
- 2/ Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort.\*
- 3/ Je signale à mon médecin toute malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort.\*
- 4/ Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 min lors de mes activités sportives.
- 5/ Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 min d'exercice à l'entraînement comme en compétition.
- 6/ J'évite les activités intenses par des températures extérieures < - 5° ou > +30° et lors des pics de pollution.
- 7/ Je ne fume pas, en tout cas jamais dans les 2 heures qui précèdent ou suivent ma pratique sportive.
- 8/ Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'automédication en général.
- 9/ Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre + courbatures).
- 10/ Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.

\* Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.

<https://www.clubcardiosport.com/10-regles-or>

## REPRISE DU FOOTBALL

Il convient de distinguer 5 situations différentes concernant le sportif :

Il est malade (*du Covid-19 ou pas*)

=> Pas de reprise du sport. Isolement à domicile et avis médical

Il a eu la maladie Covid-19 avec hospitalisation (*forme grave*)

=> Reprise de l'activité sportive **uniquement** après avoir pris avis auprès du médecin traitant et médecins spécialistes (cardiologues, pneumologues, infectiologues ou autres)

Il a eu la maladie Covid-19 sans hospitalisation (*forme bénigne*) ou une symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le Covid-19 ou en contact avec des malades confirmés

=> Reprise de l'activité sportive **uniquement** après avoir pris avis auprès du médecin traitant.

Il n'a eu aucune infection ces derniers mois mais il a une pathologie chronique et une absence d'activités physiques pendant de long mois

=> reprise de l'activité sportive progressivement comme après toute interruption prolongée, il est **conseillé** de consulter un médecin avant la reprise

Il n'a eu aucune infection ces derniers mois

=> reprise de l'activité sportive progressivement comme après toute interruption prolongée

## REPRISE DE LA LICENCE COMPETITION SAISON 2020-2021

Un certificat médical d'absence de contre-indication (*tous les 3 ans*) ou le questionnaire [QS-SPORT CERFA 15699](#) prévu (*entre la période de 2 certificats médicaux*) est nécessaire pour l'obtention de la licence.

Mais le licencié devra obligatoirement répondre au questionnaire complémentaire ci-dessous avant de prendre une licence :

- Ce questionnaire n'est pas à transmettre au club, ni au district, ni à la ligue, ni à la fédération.
- Il est une aide précieuse pour identifier la nécessité d'une consultation chez le médecin traitant avant la reprise d'activité physique intense ou répétée.

### QUESTIONNAIRE FFF COVID-19

OUI / NON	Avez-vous de la fièvre > 38°C ?
OUI / NON	Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous une difficulté à respirer ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous des éruptions cutanées ou des engelures ces derniers jours ?
OUI / NON	Avez-vous de la diarrhée ou des vomissements ces dernières 24 heures ?
OUI / NON	Avez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ? Si OUI (répondre à la question ci-dessous)
OUI / NON	Cette fatigue vous oblige-t-elle à vous reposer plus de la moitié de la journée ?
OUI / NON	Êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire depuis 24 h ou plus ?
OUI / NON	Dans les dernières 24 h, avez-vous noté un manque de souffle INHABITUEL lorsque vous parlez ou faites un petit effort ?
OUI / NON	Avez-vous été en contact avec de personnes ayant eu la maladie COVID-19 ou suspectes depuis février 2020 ?
OUI / NON	Avez-vous consulté un médecin pour des symptômes se rapportant à la maladie COVID19 depuis février 2020 ?
OUI / NON	Avez-vous eu une radiographie pulmonaire ou un scanner thoracique depuis février 2020 ?
OUI / NON	Avez-vous été hospitalisé pour une suspicion ou une maladie COVID-19 ?
OUI / NON	Avez-vous eu des tests PCR ou sérologiques positifs pour la maladie COVID-19 ?

#### **LE SPORTIF DEVRA ABSOLUMENT CONSULTER LE MEDECIN AVANT LA SIGNATURE DE LA LICENCE S'IL**

- ⇒ a eu le Covid-19
- ⇒ a été en contact avec un malade du Covid-19
- ⇒ a une pathologie chronique et n'a pas fait de sport depuis plus de 3 mois
- ⇒ a répondu "OUI" à une des questions ci-dessus

## CONDUITE À TENIR SPÉCIFIQUE AUX EQUIPES DE FRANCE

Les joueurs des sélections sont suivis par le staff médical du club depuis la reprise. Il incombe aux clubs de réaliser un bilan en début de préparation (*test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR naso-pharyngé et sérologique*).

Depuis, la surveillance médicale est de mise. Des équipes ont pu mettre en œuvre un programme de tests rigoureux pour accroître la sécurité et la confiance de toutes les personnes impliquées dans le match.

### **Avant un rassemblement de sélection, le médecin de sélection doit s'assurer que :**

- 24 h avant le rassemblement, le questionnaire démontrant d'absence de symptômes (type questionnaire COVID-19 de la FFF) a été rempli par le joueur et transmis au médecin de sélection avant le rassemblement.
- 48-72 heures avant le rassemblement, un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR naso-pharyngé ou oropharyngé, a été réalisé et son résultat transmis au médecin de sélection avant le rassemblement.

### **Le jour de l'arrivée lors du rassemblement, le médecin doit :**

- Faire de nouveau remplir un questionnaire COVID-19
- Réaliser un examen clinique conduit selon les bonnes règles de la pratique médicale

### **Pour les matches et compétitions UEFA :**

- Un dépistage par test oro ou naso-pharyngé aura lieu 2 à 3 jours avant le match officiel pour les équipes A. Pour les autres équipes, l'UEFA et la FIFA donneront une conduite à tenir ultérieurement.
- Dans certains pays, seul le joueur contaminé sera isolé, le reste du groupe pourra s'entraîner et jouer. Il faudra se rapprocher du responsable sanitaire du pays pour connaître la doctrine d'isolement. En France, l'ARS décidera de l'isolement des cas contacts et de la possibilité ou pas de continuer la sélection.
- Si le joueur ou staff a déjà été contaminé, il devra avoir en sa possession les preuves médicales de cette infection (*date de l'infection, tests PCR et sérologique*), dans ce cas, selon le protocole de l'UEFA, le dossier devra être envoyé, une semaine avant le match, à l'UEFA : [covid19.testing@uefa.ch](mailto:covid19.testing@uefa.ch).

Durant la période de stage, aucun test ne sera réalisé sauf si une symptomatologie clinique l'impose ou si un membre de la sélection est contacté par l'ARS en tant que cas-contact.

### **► PRÉCONISATIONS EN CAS DE SYMPTOMATOLOGIE COVID-19**

- **Avant l'arrivée au rassemblement :** Ne pas venir le matin du voyage vers le rassemblement, consulter son médecin traitant et prévenir le médecin du rassemblement
- **Pendant le rassemblement :** Isolement du joueur ou du membre du staff, gestion de la situation par le médecin de sélection, réalisation d'un test *CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR* naso-pharyngé
- **Test *CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR* naso-pharyngé** à réaliser pour tout le staff et tous les joueurs 4 jours après l'isolement du malade. (*Attente décision du gouvernement pour l'isolement de l'équipe ou pas*)
- **Suivi du sportif atteint de Covid-19 :**
  - Confinement sportif
  - Surveillance de la température 2 fois par jour
  - Appel du médecin en cas d'aggravation de l'état général ou d'apparition d'autres symptômes
  - Port du masque lors de contact avec d'autres personnes même en respectant la distanciation physique
  - Application des mesures pour l'entourage
  - **RENVOYER LE SPORTIF à son domicile**

### **► CRITÈRES DE GUÉRISON**

- Sortie d'isolement à partir du 15<sup>ème</sup> jour après début des symptômes, au moins 48h après disparition de la fièvre et de la dyspnée
- A la reprise du joueur infecté, prévoir un nouveau bilan clinique, des examens spécifiques en fonction des experts infectiologues, cardiologues, pneumologues... et une reprise progressive sous surveillance
- Même à distance, prise en compte de tous les symptômes fonctionnels pour nouveau bilan

## CONDUITE À TENIR SPÉCIFIQUE POUR LA DIVISION 1 FEMININE et LE CHAMPIONNAT NATIONAL

### **Médecin référent de l'équipe (National 1 et D1 Arkema) :**

- Chaque équipe doit désigner un médecin référent qui occupera la fonction de responsable médical.
- Il sera chargé de s'informer de la santé du groupe et en relation avec les médecins traitants de chaque individu en cas de situation présentant un signe de contamination avec l'accord du joueur
- Dans cette hypothèse, il apportera toutes les informations utiles aux organes gestionnaires des compétitions de la FFF (DCN et commission d'organisation) et aux instances médicales de la FFF en charge de recevoir les informations soumises au secret médical.

### **Précautions pour la reprise des championnats nationaux :**

- Il revient à chaque club de définir la politique de suivi médical de son effectif et encadrement.
- La direction du club peut, après avis médical, décider de réaliser un bilan de tout ou partie de son effectif, joueurs, dirigeants, encadrement (*test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé et sérologique*) et les examens médicaux adéquats pour une surveillance de l'éventuelle présence de la maladie.
- La doctrine nationale est de tester les personnes malades, les cas-contacts mais aussi, depuis fin juillet, toute personne qui le souhaite.

En National 1 et D1 Arkema, un(e) joueur(se) ayant eu des symptômes de la maladie Covid-19 avant sa reprise d'activité en compétition et un résultat positif à un test SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé devra confirmer son immunité par une sérologie.

Cette disposition est préconisée pour tous les autres championnats nationaux.

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans le protocole médical de reprise des entraînements en date du 10 juillet 2020 intitulé « *Préconisations pour la reprise du football – phase 3 du déconfinement (22/06 – 11/07)* » - cf texte référence

### **Attestation de suivi médical du groupe sportif élargi :**

- Pendant le match, la distanciation sociale est impossible entre les joueurs(ses) des 2 équipes et les arbitres.
- En dehors du match, la gestion quotidienne du groupe peut rendre impossible l'application des mesures barrières entre les joueurs(ses) d'une même équipe et le personnel technique et médical. Pour cette raison, les clubs doivent imposer à chaque membre du groupe une hygiène de vie intégrant les gestes barrières pour éviter au maximum que le groupe subisse le risque d'une contamination.

En National 1 et D1 Arkema, Le référent Covid et le responsable médical de chaque équipe gèrent le suivi sanitaire du groupe sportif élargi qui inclut :

- Tous les joueurs susceptibles de participer au match
- Tout le personnel technique et opérationnel (*entraîneurs, assistants, préparateurs physique, médecins, kinésithérapeutes, intendants, attaché de presse, etc.*) susceptible d'être en contact avec les joueurs ou joueuses lors de la préparation du match et le jour du match.

Face à la problématique d'homogénéité sur le territoire concernant la faisabilité des tests et les délais d'obtention de leurs résultats, la FFF ne peut justifier d'imposer à chaque personne et avant chaque rencontre officielle la production des résultats de leur test respectif.

Pour le National 1 et la D1 Arkema 1 :

► **En cas de présence du référent médical le jour du match**

Chaque responsable médical complète l'attestation certifiant le suivi médical du groupe sportif élargi qui ne présente pas de signe de la maladie Covid-19 (en s'aidant du questionnaire Stade Covid-19)

<b>ATTESTATION DE SUIVI DU GROUPE SPORTIF ÉLARGI</b>	<b>MODÈLE</b>
<p>Je soussigné,            Dr .....            médecin du club .....            certifie que tous les membres du « groupe sportif élargi » n'ont pas de signe de la maladie Covid-19* déclaré à ce jour.</p> <p><i>* en s'aidant au besoin du questionnaire stade Covid-19</i></p> <p>Fait à ..... ,            Le ..... /...../ .....</p>	

► **En cas d'absence du référent médical le jour du match**

Si le responsable médical est absent lors d'un match à l'extérieur :

- Celui-ci doit compléter le même document que ci-dessus attestant de l'absence de signe de la maladie Covid-19 au dernier entraînement précédemment au match.
- Le jour du match, c'est le réfèrent Covid qui fera émarger un tableau au groupe sportif élargi, chacun attestant de l'absence de signe de maladie le jour du match.

Ces documents sont remis au délégué principal de la rencontre qui en assure la garde et la transmet uniquement sur demande formulée par la FFF.

<b>ÉMARGEMENT DU GROUPE SPORTIF ÉLARGI</b>					<b>MODÈLE</b>
<p>Match ..... ,            Le ..... /...../ .....</p> <p>- Je reconnais avoir pris connaissance du questionnaire stade « Covid-19 » transmis par le référent covid du club ;            - Je m'engage à informer le référent covid du club de manière sincère dans l'hypothèse où je suis atteint ou pense être atteint d'un ou plusieurs symptômes, afin qu'il en informe (sans divulguer mon identité) sans délai le référent médical et qu'il puisse prendre les mesures qui s'imposent ;            - Je m'engage à respecter l'ensemble des gestes barrières durant la totalité du temps passé dans l'enceinte du stade accueillant la manifestation.</p>					
NOM	PRENOM	FONCTION	CLUB	ATTESTATION	EMARGEMENT
				Atteste ne pas avoir, à ce jour, de signes de la maladie covid 19 déclarés	

## Gestion des signes du Covid-19 au sein du groupe :

### ► Situation d'isolement des personnes

Toute personne, impliquée dans un match, développant des symptômes indiquant une infection potentielle au Covid-19 (*fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires*) doit, selon la doctrine de l'état et des ARS, être isolée du reste du groupe et réaliser immédiatement un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé.

#### ► Si le résultat de ce test est positif

Cette personne doit rester isolée du reste du groupe pendant 8 jours qu'elle soit symptomatique ou asymptomatique. Au 9<sup>ème</sup> jour à partir du début des symptômes ou à partir du test RT-PCR positif, La reprise de l'entraînement individuel peut commencer de façon progressive, l'isolement peut être suspendu. Un bilan cardiaque est préconisé et doit aider à la reprise de la compétition. Selon les recommandations du club des cardiologues du sport, la reprise de la compétition ne peut avoir lieu avant le 8<sup>ème</sup> jour après la fin de la fièvre.

### ► Virus circulant dans un club

#### ► Si l'équipe a plus de 3 joueurs isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club

Tous les joueurs peuvent continuer à s'entraîner en petits groupes (*moins de 10 personnes sur le terrain*) sans que les groupes puissent se croiser au centre d'entraînement jusqu'à J+14. Une surveillance médicale quotidienne est assurée. Un test SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé doit être réalisé à J+7. Les joueurs positifs sont isolés du reste du groupe. Les joueurs négatifs continuent à s'entraîner en petits groupes jusqu'à J+14.

Il est nécessaire de sensibiliser tout le club à la gestion des flux, aux mesures barrière, à la distanciation physique et au port du masque de façon permanente et chez tout le monde. La compétition est donc impossible pendant ces 14 jours.

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

#### ► Saisine de la commission d'organisation FFF et report des matchs

La commission d'organisation en charge de la compétition nationale concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales de la FFF.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le responsable Covid du club doit :

- Alerter immédiatement la FFF (DCN) par courriel ;
- Fournir l'attestation ARS sur la situation

**Le report sera envisagé uniquement si 3 joueurs (ses) ou plus sont touché(e)s**

**Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe.**

Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

## CONDUITE À TENIR SPÉCIFIQUE POUR LES ARBITRES FEDERAUX

Le questionnaire FFF-COVID-19 est à remplir 2 à 3 jours avant la reprise et à transmettre au médecin responsable des arbitres qui validera sa venue au rassemblement.

2 à 3 jours avant le premier rassemblement, il faut réaliser les tests ci-après :

- PCR par prélèvement naso-pharyngé (*selon recommandations ministères, Haute Autorité de Santé*)
- Sérologie IGM IGG (*selon recommandations ministères, Haute Autorité de Santé*)

**Si le PCR est positif prévenir le médecin responsable des arbitres et ne pas venir au rassemblement**

**Si le PCR est négatif, vous pouvez envoyer le résultat au médecin des arbitres ou sinon venir lors du premier rassemblement avec le résultat du PCR négatif et de la sérologie**

Les tests ultérieurs seront réalisés en fonction de la symptomatologie clinique selon la doctrine gouvernementale. Il n'y aura pas d'autres tests avant chaque rassemblement sauf si une maladie intercurrente devait apparaître. L'appel au médecin responsable des arbitres est obligatoire pour avis.

La doctrine actuelle pour les matches professionnels sera de réaliser un nouveau test PCR 48h avant le match. La transmission du résultat positif est obligatoire au médecin référent des arbitres, entraînant un forfait pour le match. Néanmoins, la doctrine des prélèvements n'est pas définitive et en fonction des mesures gouvernementales, des modifications sont possibles.

### ► PRÉCONISATIONS EN CAS DE SYMPTOMATOLOGIE COVID-19

- **Ne pas venir** le matin à l'entraînement, consulter le médecin traitant
- **Isolement** de l'arbitre, gestion de la situation par le traitant, réalisation d'un test PCR selon les modalités gouvernementales
- **Prévenir le médecin responsable du suivi des arbitres pour la DTA**
- **Test PCR** à réaliser pour les personnes contacts selon les modalités gouvernementales
- **Suivi à domicile du sportif atteint de Covid-19 :**
  - Confinement de l'arbitre
  - Surveillance de la température 2 fois par jour
  - Appel du médecin en cas d'aggravation de l'état général ou d'apparition d'autres symptômes
  - Port du masque lors de contact avec d'autres personnes même en respectant la distanciation physique
  - Application des mesures pour l'entourage
  - Se référer aux consignes gouvernementales pour l'hygiène à la maison des patients en isolement

#### CRITÈRES DE GUÉRISON

- Sortie d'isolement à partir du 15<sup>ème</sup> jour après le début des symptômes, au moins 48h après disparition de la fièvre et de la dyspnée

#### LES PERSONNES «CONTACTS» D'UN MALADE COVID-19

- Doivent suivre la stratégie gouvernementale **TESTER-TRACER-ISOLER** (*Se tester/Être Surveillé/S'isoler 14 jours*)

### ► RAPPEL PRISE EN CHARGE SELON RÉGLEMENTATION MINISTÉRIELLE

#### Sportifs "contact"

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_personne\\_contact.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_personne_contact.pdf)

#### Sportifs "symptomatiques"

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/priise-en-charge-medecine-ville-covid-19.pdf>



## CONDUITE À TENIR SPÉCIFIQUE POUR LES PÔLES

Le questionnaire FFF-COVID-19 est à remplir la veille de la reprise et à transmettre au médecin du pôle.

**Les tests ne sont pas préconisés dans les pôles mais la doctrine des tests de l'état permet leurs réalisations en fonction des données sanitaires locales**

**Le jour de la reprise, le médecin du pôle doit réaliser**

- Un interrogatoire selon le questionnaire SFMES et le questionnaire COVID-19
- Un examen clinique conduit selon les bonnes règles de la pratique médicale
- Un entretien psychologique
- Organiser les bilans nécessaires préconisés ci-après

### ► PRÉCONISATIONS EN CAS DE SYMPTOMATOLOGIE COVID-19

- **Ne pas venir** le matin à l'entraînement, consulter le médecin du pôle
- **Isolement** du joueur ou du membre du staff, gestion de la situation par le médecin du centre, réalisation d'un test PCR selon les modalités gouvernementales
- **Test PCR** à réaliser pour tout le staff et tous les joueurs selon les modalités gouvernementales
- **Suivi à domicile du sportif atteint de Covid-19 :**
  - Confinement sportif
  - Surveillance de la température 2 fois par jour
  - Appel du médecin en cas d'aggravation de l'état général ou d'apparition d'autres symptômes
  - Port du masque lors de contact avec d'autres personnes même en respectant la distanciation physique
  - Application des mesures pour l'entourage
  - Se référer aux consignes gouvernementales pour l'hygiène à la maison des patients en isolement

### CRITÈRES DE GUÉRISON

- Sortie d'isolement à partir du 15<sup>ème</sup> jour après le début des symptômes au moins 48h après disparition de la fièvre et de la dyspnée

### LES PERSONNES «CONTACTS» D'UN MALADE COVID-19

- Doivent suivre la stratégie gouvernementale **TESTER-TRACER-ISOLER** (*Se tester/Être Surveillé/S'isoler 14 jours*)

### 3 LES CONDITIONS SPORTIVES

#### RAPPEL

S'IL EXISTE LE MOINDRE SYMPTÔME PHYSIQUE DE MALADIE  
(Auto-évaluation et questionnaire FFF-Covid-19)

Avant de venir à l'entraînement,	<b>PAS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE / consulter un médecin</b>
Pendant l'activité physique	<b>ARRETER L'ACTIVITE PHYSIQUE / consulter un médecin</b>
<b>SYMPTÔMES À SURVEILLER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Douleurs thoraciques (<i>dans la poitrine</i>)</li> <li>- Dyspnée (<i>essoufflement anormal</i>)</li> <li>- Palpitations (<i>sensation que votre cœur bat trop vite ou irrégulièrement</i>)</li> <li>- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort</li> <li>- Perte brutale du goût ou de l'odorat</li> <li>- Fatigue anormale</li> <li>- Température supérieure ou égale à 38°</li> <li>- Toux sèche</li> <li>- Courbatures et douleurs articulaires</li> </ul>

#### RECOMMANDATIONS APRÈS UN ARRÊT LIÉ À LA MALADIE COVID 19

La reprise du sport ne peut s'effectuer qu'après un avis médical et selon les recommandations identiques à l'arrêt prolongé en respectant la progressivité en durée et en intensité.

Devant l'apparition de tout nouveau symptôme durant la reprise après une maladie COVID-19, même après plusieurs semaines de guérison, un avis médical est obligatoire.

## BILAN DE DEBUT DE SAISON

Les objectifs d'un bilan médical de reprise pour les staffs et les joueurs :

- ▶ Réduire les risques individuels lors de la reprise d'une charge de travail qui devra être progressive sur la durée prévue d'entraînement,
- ▶ Réduire les risques d'extension de la contamination au sein d'un groupe, compte tenu de l'absence de traitement efficace et de vaccination
- ▶ Éducation des joueurs et des staffs sur les gestes barrière
- Interrogatoire (selon questionnaire SFMES et questionnaire covid-19)
- Examen clinique conduit selon les bonnes règles de la pratique médicale et du type de celui appliqué en présaison chez les sportifs professionnels et chez les sportifs de haut niveau.
- L'aspect psychologique sera abordé par le médecin, aidé si nécessaire par un psychologue.

LES SUIVIS	EDF		D1 Féminine /CENTRE DE FORMATION/ POLE ESPOIR/ NATIONAL		FOOT AMATEUR	
	Règlementaire*	Covid19+	Préconisations* Règlementation*	Covid19+	Règlementaire*	Covid19+
EXAMEN CLINIQUE et QUESTIONNAIRE SFMES	OUI	OUI	OUI	OUI	Tous les 3 ans	OUI
QUESTIONNAIRE FFF "COVID-19"	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ECG	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	Conseillé
CARDIOLOGUE ET ECHOGRAPHIE CARDIAQUE	<b>Pour les pros :</b> 1 fois / an  <b>Pour les non pros :</b> 1 fois avant 18 ans 1 fois après 18 ans	En fonction de la Gravité maladie	<b>D1 féminine et CF :</b> 1 fois avant 18 ans 1 fois après 18 ans  <b>Pôle Espoir :</b> À l'entrée  <b>National :</b> préconisé à la signature	En fonction de la Gravité maladie	NON	En fonction de la Gravité maladie
BILAN CARDIO COMPLÉMENT.	NON	En fonction de la Gravité maladie	NON	En fonction de la Gravité maladie	NON	En fonction de la Gravité maladie
BIOLOGIE	<b>Pour les pros :</b> OUI  <b>Pour les non pros :</b> NON	En fonction de la Gravité maladie	NON	En fonction de la Gravité maladie	NON	En fonction de la Gravité maladie
PSY	NON	Questionnaire psy	OUI pour les CF et pôles Questionnaire psy pour D1 féminine et National	OUI pour les CF et pôles Questionnaire psy pour D1 féminine et National	NON	NON
DIÉTÉTIQUE	NON	NON	OUI pour les CF et pôles	OUI pour les CF et pôles	NON	NON
TEST COVID19	Recommandé à la reprise et si symptômes		Recommandé à la reprise (sauf pour les pôles) et si symptômes		si symptômes	

\* EDF : Code du sport art 231 / \*POLE ESPOIR : Code du sport art 231-3 / \*CENTRE DE FORMATION : Règlement de la LFP art 584 /

\*FOOT AMATEUR : Décret n° 2016-1157/ \* D1 FEMINIENS : Préconisations

## QUESTIONNAIRE « COVID-19 » // STADE

- OUI / NON Avez-vous de la fièvre > 38°C ?
- OUI / NON Avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous une difficulté à respirer ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous une douleur dans la poitrine ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des maux de têtes ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous noté une forte diminution de votre goût ou de votre odorat ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous un mal de gorge ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des douleurs musculaires ou des courbatures inhabituelles ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous des éruptions cutanées ou des engelures ces derniers jours ?
- OUI / NON Avez-vous de la diarrhée ces dernières 24 heures ?
- OUI / NON Ressentez-vous une fatigue inhabituelle ces derniers jours ?
- OUI / NON Êtes-vous dans l'impossibilité de vous alimenter ou de boire depuis 24 h ou plus ?
- OUI / NON Avez-vous été alerté d'un cas contact par l'application STOPCOVID depuis 7 jours ?
- OUI / NON Avez-vous eu un test PCR positif pour la maladie COVID-19 depuis 7 jours ?

**VOUS ÊTES INVITE A NE PAS VOUS RENDRE AU STADE ET, LE CAS ECHEANT, VOUS ISOLER et CONSULTER UN MEDECIN SI**

⇒ Vous avez la maladie Covid-19

⇒ Si vous avez répondu "OUI" à une des questions ci-dessus